

Coopération métropolitaine région urbaine de Lyon



& Dynamiques Enjeux Perspectives

>> février

2007



Cadre global : "Vers un réseau métropolitain"

Projet de coopération métropolitaine porté par le Réseau des Villes-centres et Grandes Agglomérations de Rhône-Alpes, la RUL et le Sillon Alpin

Avec le soutien de la Région Rhône-Alpes

Appel à projet



DIACT

Sommaire

Préambule	4
Conserver un temps d'avance.....	6
Dynamiques et enjeux de la seconde métropole française en Europe.....	7
Organisation des acteurs et fondements de la vision métropolitaine.....	16
Pour une région économique de Lyon, motrice et rayonnante en Europe	20
Culture et tourisme urbain : un enjeu de rayonnement international et de loisirs métropolitains	31
Favoriser l'accessibilité internationale et la fluidité interne des déplacements pour une aire métropolitaine lyonnaise plus performante	37
Choisir un mode de développement métropolitain durable	47
Conclusion.....	54
Tableau synoptique des actions de coopération métropolitaine de la Région urbaine de Lyon.....	56
Carte d'identité de la RUL.....	59

Préambule

Ce rapport rend compte des résultats des travaux engagés durant deux ans (2005-2006) à l'échelle de la région urbaine lyonnaise dans le cadre du projet « Vers un Réseau Métropolitain » porté par le Réseau des villes-centres et grandes agglomérations de Rhône-Alpes, la RUL, le Sillon alpin et avec la Région Rhône-Alpes.

Ce projet s'inscrit dans l'appel à « coopération métropolitaine » pour un rayonnement européen des métropoles françaises, lancé par la DIACT en 2004.

Le cadre de négociation

Les termes de cet appel à projet : « Une stratégie qui doit aboutir début 2007 par la signature de contrats entre les métropoles qui le souhaitent et l'Etat »¹, traduisait la volonté d'une évolution majeure dans la contractualisation territoriale, donnant une place plus importante aux métropoles et justifiant « une réelle coopération entre tous les acteurs publics, mais aussi privés, à une échelle large... pour formuler et porter un projet métropolitain de niveau international »².

En mars 2006, le Ciact définissait le cadre des nouvelles politiques contractuelles 2007-2013, via les « contrats de projet Etat-Région », à signer avant fin 2006 et visant à « identifier un nombre limité de projets structurés et de grande envergure correspondant aux enjeux régionaux de compétitivité et de développement durable »³.

Dans cette nouvelle donne, l'éventualité d'une contractualisation directe de l'Etat avec les métropoles était écartée, ce qui n'a empêché ni l'Etat, ni les collectivités locales impliquées, de manifester un vif intérêt pour que la démarche de coopération qui s'était engagée se poursuive et aille jusqu'à son terme⁴.

Les actions et les pistes d'approfondissement envisagées aux différents niveaux d'élaboration de la coopération métropolitaine devraient :

- pour partie intégrer le mandat de négociation du CPER (principaux projets d'accessibilité ferroviaire, appui au développement international des PRES...),
- pour l'essentiel constituer le volet territorial du futur CPER, via la négociation de « conventions territoriales ».

1 L'appel à coopération métropolitaine – Datar – Juin 2004

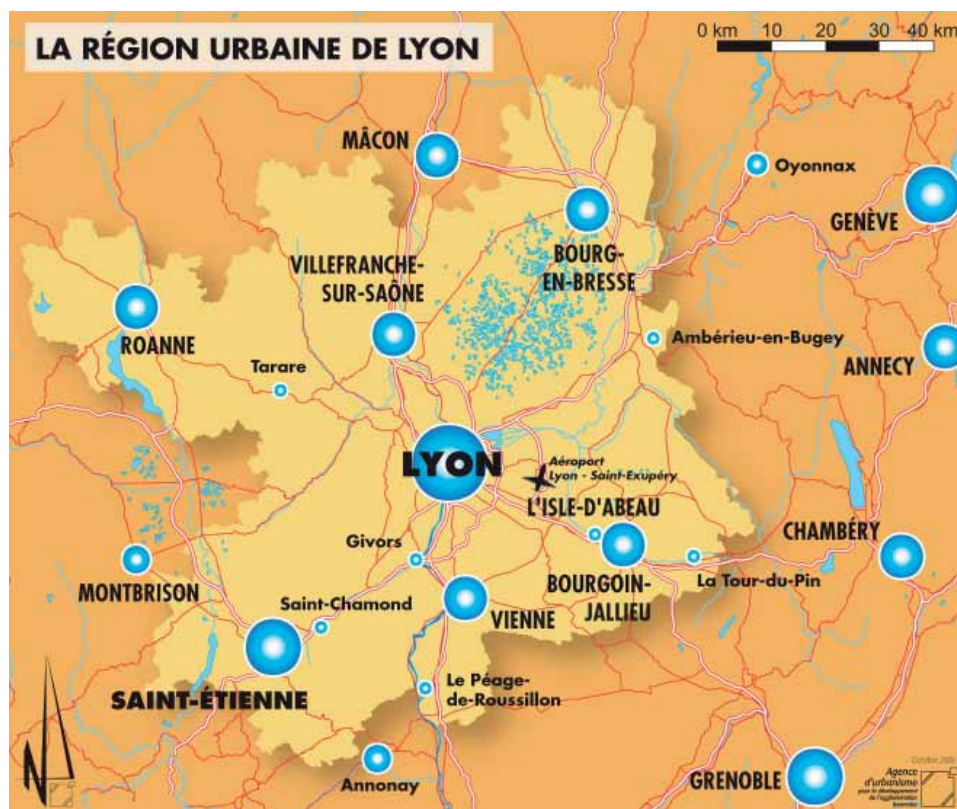
2 L'appel à coopération métropolitaine – Datar – Juin 2004

3 Lettre de la Diact aux Préfets de région – 14 avril 2006

4 Comité d'Orientation de la RUL – 6 avril 2006

Comité de pilotage de la coopération métropolitaine - 15 mai 2006

Lettre du Préfet au Président du Conseil régional - 9 octobre 2006



- 810 communes
- 13 aires urbaines
- 10 378 km²
- 2 936 000 habitants

Créée en 1989, l'association Région Urbaine de Lyon¹ (RUL) rassemble les grandes collectivités de l'aire métropolitaine lyonnaise : Grand Lyon, Saint-Etienne Métropole, les 4 départements (Ain, Isère, Loire, et Rhône), les agglomérations qui constituent les polarités urbaines du territoire (Vienne, Villefranche, Porte de l'Isère) et la Région Rhône-Alpes.

Depuis 2005, elle s'est élargie aux agglomérations de Bourg-en-Bresse et Roanne. La RUL est coprésidée par le Grand Lyon et la Région Rhône-Alpes.

Les collectivités sont réunies afin de définir des stratégies concertées pour l'aménagement et le développement de la région urbaine lyonnaise, et impulser des actions de coopération à l'échelle métropolitaine.

¹ Voir page Carte d'identité de la RUL en fin de document.

Conserver un temps d'avance

« Ce destin commun
demandait que naisse
une volonté commune »
Charte RUL 2010

Le dossier de coopération métropolitaine est l'occasion pour la Région Urbaine de Lyon de conserver un temps d'avance dans sa progression vers une gouvernance de l'espace métropolitain Lyon - Saint-Etienne, aujourd'hui à l'épreuve de la compétition entre grandes métropoles européennes.

Un partenariat à nouvelle échelle (1989 – 1994)

L'intention d'un projet métropolitain n'est pas neuve pour les acteurs publics de ce territoire, carrefour européen, deuxième ensemble métropolitain français par le poids économique et démographique.

Cette idée se trouvait en germe dans la création de l'association Région Urbaine de Lyon (RUL) en 1989. Les élus locaux avaient fondé cette association afin d'instruire une forme de coopération nouvelle à une échelle qui transcende les limites de chaque territoire de compétence, pour tendre vers un territoire de pertinence de l'action collective.

Cette intention initiale a été confirmée en 1994 par une charte d'objectifs – RUL 2010 – définie comme une vision d'un projet politique à nouvelle échelle.

Définition de modes d'actions collectifs (1995 – 2004)

De l'intention à la coordination d'actions collectives, les acteurs de la RUL se sont donné le temps de la concertation et de l'acculturation progressive.

Forums thématiques, visites de terrain, pilotage de réflexions sur des schémas d'organisation métropolitains, cette période a permis de définir les contours des actions stratégiques à conduire.

Mise en œuvre de projets (2005 – 2007)

La traduction en actes concrets a lieu simultanément avec le démarrage de la démarche de coopération métropolitaine. Celle-ci vient conforter l'incubation des projets en permettant le rapprochement de la RUL avec les acteurs opérationnels (agences de développement, autorités organisatrices des transports, observatoires, acteurs culturels et touristiques).

La coopération métropolitaine est l'occasion, parallèlement, de renforcer les processus collectifs et d'élargir l'horizon de réflexion des acteurs.

Tracer un nouveau dessein métropolitain : « RUL 2030 »

Les acteurs de la Région Urbaine de Lyon ont aujourd'hui en mains un outil original en raison de sa souplesse et de sa capacité à initier des partenariats. Dans le prolongement des actions engagées, ils ont la possibilité dans le cadre de la RUL de capitaliser les acquis d'autres démarches métropolitaines – Directive Territoriale d'Aménagement, coordination des Scot de l'aire métropolitaine, charte de coopération entre conseils de développement, vision métropolitaine du Grand Lyon – au travers d'un nouveau dessein à l'horizon 2030.